



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***17037267***

TRIBUNAL DE COMMERCE

23 FEV. 2017

DU BRABANTON

N° d'entreprise : **0455.756.676****Dénomination**(en entier) : **Centre Régional de Sécurité**(en abrégé) : **Ce.Re.Se**Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **1380 Lasne, Chaussée de Louvain, nuémro 501****Objet de l'acte : MODIFICATION DENOMINATION**

D'un procès-verbal dressé par Maître Joëlle THIELENS, Notaire associé à la résidence de Fleurus le 17 février 2017, portant à la suite la mention « Enregistré à Charleroi 1, le 21 février 2017, 3 rôles sans renvoi, référence ACP (5), volume 000 folio 000 case 2553. Reçu: 50,00 euros. L'inspecteur principal (signature). »

Il résulte que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée « " Centre Régional de Sécurité " en abrégé Ce.Re.Se » ayant son siège social à 1380 Lasne, Chaussée de Louvain, numéro 501 numéro d'entreprise et TVA 0455.756.676 RPM Nivelles.

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Philippe GANTY à Mont-sur-Marchienne le quatre août mil neuf cent nonante-cinq, publié aux annexes du Moniteur Belge du cinq septembre mil neuf cent nonante-cinq sous le numéro 950905-109 numéro d'entreprise et TVA 0455.756.676 RPM Charleroi.

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le Notaire Nathalie HUSSON à Marcinelle en date du cinq juin deux mille quinze, publié aux annexes du Moniteur belge du trente juin deux mille quinze sous le numéro 15092383.

L'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'apporter aux statuts les modifications suivantes :

Modification de la dénomination de la société en « Centre Régional de Sécurité d'AMICO », en abrégé « CERES Security » à dater de ce jour et de modifier l'article 1 des statuts comme suit : dans cet article, les mots « Centre Régional de Sécurité » en abrégé « Ce.Re.Se » sont supprimés et remplacés par « Centre Régional de Sécurité d'AMICO », en abrégé « CERES Security ».

Cette résolution est adoptée par 1749 voix contre 1 voix.

Deuxième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant Monsieur ORTIZ David (né à Charleroi le premier février mil neuf cent septante-cinq, divorcé, domicilié à 5081 Meux, rue du Village, numéro 80) pour l'exécution de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée par 1749 voix contre 1 voix.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME DELIVRE SUR PAPIER LIBRE AUX FINS D'INSERTION AU MONITEUR BELGE

Déposé en même temps: expédition de l'acte du 17 février 2017

Maître Joëlle THIELENS, Notaire Associée à la résidence de Fleurus

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/03/2017 - Annexes du Moniteur belge